

**DÉCISION DU MAIRE  
N° 2023/056**

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE  
RUES SAINT BLAISE ET LOUIS HAASE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,**

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 du 23 juillet 2020 alinéa n°4 donnant délégation de pouvoir à M. le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 500 000,00 € HT ;

CONSIDERANT qu'il convient de passer un marché de travaux pour le renforcement du réseau d'eau potable rues Saint Blaise et Louis Haase ;

CONSIDERANT qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 29 mars 2023 avec une remise des offres fixée au 2 mai 2023 ;

CONSIDERANT que 2 plis ont été reçus ;

CONSIDERANT l'avis donné par la Commission de la Commande Publique qui s'est réunie le 16 mai 2023 ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** **DE SIGNER** le marché de travaux avec le groupement LATHUILLE FRERES/BARRACHIN BTP représenté par l'entreprise LATHUILLE FRERES domiciliée 399, route de Thônes 74450 SAINT-JEAN-DE-SIX pour un montant de 366 102,09 € HT

**ARTICLE 2 :** Les crédits sont prévus au budget annexe Eau Potable.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site internet de la Mairie.

THONES, le 22 mai 2023

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **23 MAI 2023**  
ET PUBLICATION LE **23 MAI 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

